

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CHANGEMENT DE RESIDENCE

Exeat vers un DOM - Décret N° 89-271 du 12 avril 1989 modifié

FORMULAIRE DE DEMANDE D'OUVERTURE DE DROIT – EXEAT VERS UN DOM – 2017-2018

<p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Date de naissance :</p> <p>Corps – grade :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Mail :</p> <p>Mutation pour Rapprochement de conjoint : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Conjoint Fonctionnaire : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>	<p>Rappel de la procédure :</p> <p>1. L'agent demande, par écrit, au service gestionnaire de la DSDEN l'ouverture de ses droits.</p> <p>2. Le service gestionnaire de la DSDEN prend, s'il y a lieu, un arrêté d'ouverture de droit et transmet un exemplaire à la Division de l'accompagnement des personnels du Rectorat.</p> <p>3. La Division de l'accompagnement des personnels du Rectorat adresse à l'agent un dossier (Etat de frais de changement de résidence) par le biais de la circonscription.</p> <p>4. ATTENTION : L'agent dispose d'un délai de 12 mois maximum, à partir du changement d'affectation, pour renvoyer à la Division de l'accompagnement des personnels du RECTORAT le dossier complété, accompagné des pièces justificatives demandé et visé par l'autorité hiérarchique (IEN). C'est la date de renvoi de ce dossier au Rectorat qui est prise en compte pour le délai de 12 mois.</p> <p><u>Il est donc fortement conseillé de faire la demande à la DSDEN entre septembre et décembre pour remplir les conditions.</u></p>
--	--

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE : (Plusieurs cas de figure)

	Avant mutation	Après mutation	A remplir
Cas 1	1 poste définitif	1 poste définitif	A et C
Cas 2	2 postes provisoires	1 poste définitif	A, B et C

RAPPEL : "Aucune indemnisation n'est due en cas d'affectation provisoire" dans un DOM
(Article 18 du décret n°89-271 du 12 avril 1989 modifié.)

AVANT Mutation

- a. Dernier poste juste avant votre mutation : Provisoire Définitif Année 20..... /20.....
- Nom de l'établissement d'exercice :
 - Ville de l'établissement d'exercice :
 - Département : Bouches-du-Rhône Académie : Aix-Marseille
- b. Avant dernier poste avant votre mutation : Provisoire Définitif Année 20..... /20.....
- Nom de l'établissement d'exercice :
 - Ville de l'établissement d'exercice :
 - Département : Bouches-du-Rhône Académie : Aix-Marseille

APRES Mutation

- c. Poste juste après votre mutation : Poste à titre Définitif uniquement Année 20..... /20.....
- Nom de l'établissement d'exercice :
 - Ville de l'établissement d'exercice :
 - Département : Académie :

PIECES A JOINDRE à votre demande : Par mail à ce.dpe13-mouv-inter@ac-aix-marseille.fr

- ✓ Ce formulaire signé
- ✓ **Les arrêtés d'affectations** correspondants à votre cas (avant et après mutation)

Fait le :

Signature :

IMPORTANT : Ce formulaire concerne uniquement les PE qui partent de métropole pour aller dans un Département d'Outre-mer. Si vous n'êtes pas dans ce cas, veuillez me contacter par mail.